RTE

Gestionnaire
du Réseau de Transport d'Electricité

Apporter de la confiance dans les données fournies par les opérateurs d'effacement diffus

Proposition de RTE

En réponse à la question posée par la Commission de Régulation de l'Energie et visant à mettre en place des dispositions apportant aux acteurs la confiance nécessaire dans les données fournies par les opérateurs d'effacement, RTE propose les modalités suivantes :

1. Les données et leur utilisation

Le document traite des données destinées au contrôle du réalisé d'un ajustement obtenu par l'agrégation d'effacements diffus effectués sur des sites non équipés de compteur à courbe de charge.

2. La cible

La cible est l'utilisation de données issues de compteurs évolués à courbe de charge. Une fois en place, ils permettront d'alimenter RTE de la même manière que ce qui est prévu pour les clients pouvant d'ores et déjà participer au mécanisme d'ajustement (clients équipés de compteurs à courbe de charge télérelevés). Ces informations seront alors remontées à RTE par les Gestionnaires de Réseau de Distribution sous forme agrégée par Entité d'Ajustement.
L'objectif est ici de donner confiance entre aujourd'hui et la cible, période appelée phase intermédiaire dans la suite du document.

3. Dispositions pour donner confiance dans l'attente de la cible

Assurer la maîtrise à tout instant de la stabilité, de la performance et de l'intégrité d'un système informatique est un exercice que seul son propriétaire peut garantir. S'agissant de systèmes propres à chaque opérateur et en perpétuelle évolution, il est impossible pour un tiers de maîtriser la chaîne de production des données. En conséquence les Gestionnaires de Réseau de Distribution ne peuvent valider ces données ou assurer une quelconque responsabilité sur les conséquences des usages qui en seraient faits.

A défaut de validation, des dispositions peuvent permettre d'apporter de la confiance dans les données produites. Ces solutions auront nécessairement des coûts qu'il conviendra de mettre en regard des enjeux financiers portés par l'effacement diffus dans cette phase intermédiaire. Elles comprennent les dispositions suivantes :

- Utiliser la métrologie des opérateurs d'effacement diffus en complément de la métrologie des Gestionnaires de Réseau de Distribution
- Auditer les processus et la politique qualité de l'opérateur d'effacement
- Contrôler avec les données produites
- Gérer la remontée à RTE de la courbe de charge de l'Entité d'Ajustement
- Gérer la bascule vers la situation cible

Dispositions pour utiliser la métrologie des opérateurs d'effacement diffus en complément de la métrologie des Gestionnaires de Réseau de Distribution :

- Utiliser systématiquement la sortie télé-information des compteurs des Gestionnaires de Réseau de Distribution lorsqu'elle est présente
- Utiliser la métrologie de l'opérateur d'ajustement diffus lorsque la sortie télé-information des compteurs des Gestionnaires de Réseau de Distribution n'est pas présente
- S'assurer par un audit que la métrologie de l'opérateur d'ajustement diffus est satisfaisante
- Obtenir la labellisation « télé-information »

Dispositions pour auditer les processus et la politique qualité de l'opérateur d'effacement

- Auditer le processus déclaré par l'opérateur (horodatage, agrégation, transmission des données,..)
- Auditer la politique et les processus « d'assurance qualité » de l'opérateur

Dispositions pour contrôler avec les données produites

- Contrôler sur la zone d'expérimentation LINKY des clients des Entités d'Ajustement diffuses,
- Installer ponctuellement des compteurs évolués à courbe de charge pour contrôler des zones à forte densité de clients d'Entité d'Ajustement

Disposition pour gérer la remontée à RTE de la courbe de charge de l'Entité d'Ajustement

- Envoi de la courbe agrégée de l'Entité d'Ajustement par un Gestionnaire de Réseau de Distribution sans attendre la cible. En effet les Gestionnaires de Réseau de Distribution ont la pratique de la gestion des informations liées à un point de livraison et ont déjà l'expérience, pour la reconstitution des flux, du développement d'un système d'information et des processus associés permettant de gérer des périmètres.

Disposition pour gérer la bascule vers la situation cible (existence d'un compteur évolué avec possibilité technique de télérelève en place)

- Basculer les sites dans le système d'information des Gestionnaires de Réseau de Distribution dès qu'un compteur à courbe de charge avec télérelève possible de la courbe de charge est installé. Pour cela, les Gestionnaires de Réseau de Distribution devront avoir la connaissance individuelle de sites équipés de box avec identification du site par le numéro de point de livraison.

4. Coûts et financements associés

La réalisation des dispositions décrites précédemment (audits, création des systèmes d'information de gestion des Entités d'Ajustement chez les Gestionnaires de Réseau de Distribution,...) ainsi que des poses de compteurs représente une charge dont la compensation devra être traitée.

Enfin, les gestes opérationnels supplémentaires demandés aux Gestionnaires de Réseau de Distribution, et qui représentent également une nouvelle mission pour eux devront être intégrés dans leurs charges à recouvrer.

5. Chaîne de responsabilité

RTE propose l'ajout dans les règles d'une nouvelle disposition précisant que l'opérateur d'effacement diffus est responsable vis-à vis des responsables d'équilibre des données qu'il transmet.